

LE TAG



249, boul. Bonaventure
Victoriaville, Qué.
G6T 1V5
Tél. : 819 758-7501
Fax : 819 758-2544
www.abf-inc.com

Adresse e-mail :
mboucher@abf-inc.com



DANS CE NUMÉRO :

SOUVENIR-PARTY DE NOËL	2
DIVERS	2
LA ROD D'OR	3
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	4

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous!

Nous voilà repartis pour une autre année qui espérons, amènera son lot de nouveaux projets. Le flux de soumissions actuellement est quand même encourageant, sans compter que l'industrie de la construction fonde de grandes attentes dans le projet REM.

Pour ceux qui ne sont pas au courant, nous avons lancé en 2016 un nouveau concours interne chez ABF, soit la ROD D'OR.

Ces prix seront attribués à chaque année, les lauréats sont ou seront ceux qui ont le plus véhiculé et respecté les valeurs d'ABF et ce, pour tous les départements.



Les lauréats 2016 sont:

- ✓ **Bureau:** Réjean Hainse
- ✓ **Usine:** Khaly Diakhate
- ✓ **Chantiers région Ottawa:** Patrick Chenard
- ✓ **Chantiers région Québec:** Joël Landry
- ✓ **Chantiers région Montréal:** René Beaudin

Félicitations encore aux lauréats! Vous trouverez d'ailleurs leur photo en page 3.

En terminant, je souhaite partager avec vous un article appelé "*Les dix commandements du courriel*" que vous trouverez ici-bas. Ceci est très à-propos compte tenu du monde actuel dans lequel nous vivons. Je vous demande donc de lire ces 10 commandements et de les appliquer autant que possible.

Merci à tous!

Éric Bernier, Président

Les dix commandements du courriel

1. Si vous avez besoin d'une réponse URGENTE, il existe un appareil appelé Téléphone.
2. Si vous êtes en CC sur un courriel ne faites rien, vous êtes en copie pour être informés uniquement et non pour prendre action, pire encore, si vous êtes en CCI, évitez surtout de répondre, car personne autre que celle qui a écrit le courriel est au courant de votre présence.
3. N'envoyez jamais un courriel à deux récipiendaires à la fois surtout si vous désirez qu'une personne prenne action, car vous courrez le risque d'attendre ou de mettre de la confusion inutilement et faire en sorte que personne ne prenne action.
4. Ne comptez pas uniquement sur le courriel afin de communiquer ou de régler un problème, exprimez-vous de vive voix ou faites-le en personne, cela est parfois beaucoup plus efficace, surtout lorsque vous êtes dans la même bâtisse.
5. Vous devez avoir une « *maudite* » bonne raison pour écrire plus d'une page de courriel, soyez bref et concis, gardez vos notes courtes et efficaces, le courriel est un outil de communication et non de rédaction.
6. Évitez surtout le « *reply to all* », car vous allez convertir votre courriel en un forum de discussions qui n'en fini plus et qui devient, par conséquent, complètement inefficace.
7. Pensez-y avant d'attacher des fichiers volumineux à vos courriels si cela n'est pas nécessaire.
8. Lorsque vous ne pouvez pas accéder à vos courriels, laissez-le savoir en utilisant la fonction *Gestionnaire d'absences du bureau*, c'est simple et efficace.
9. L'écriture peut parfois comporter des sujets pouvant être interprétés de multiples façons, évitez l'humour, ce qui pour vous s'avère humoristique, peu parfois s'avérer offensant pour d'autres, évitez aussi les textes tout écrit en majuscules, les écritures restent.
10. Un courriel doit être factuel et non émotionnel, retenez bien qu'il n'y a rien de privé et/ou de sécuritaire dans ce merveilleux monde de la communication électronique.

SOUVENIR-PARTY DE NOËL 2016 BUREAU ET USINE!



Psst... un total de plus de 150 années travaillées chez ABF est regroupé sur cette photo !!! Ça c'est du solide !!!



DIVERS

Bonnes nouvelles!

Voici quelques nouveaux projets récemment obtenus par ABF:

- ↳ Station Sud / Longueuil
- ↳ RE Residence / Ottawa
- ↳ Condos Croissant Cérés / Dollard-des-Ormeaux
- ↳ Stationnement Crémazie Groupe Maurice / Montréal
- ↳ Résidence rue de l'Hétrière / St-Augustin-de-Desmaures

Bienvenue à tous les nouveaux employés dans l'équipe d'ABF.

Avis de décès



La direction d'ABF offre ses plus sincères condoléances à **Sylvie T. Pruneau** pour le décès de son père M. Mathias Therrien, survenu le 3 janvier dernier.

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

- Vendredi le 14 avril 2017 (Vendredi Saint)
- Lundi le 17 avril 2017 (Lundi de Pâques)
- Lundi le 22 mai 2017 (Fête des Patriotes)

LA ROD D'OR 2016

Voici les photos des gagnants 2016 de la Rod d'Or :



Bureau: Réjean Hainse



Usine: Khaly Diakhate



Région Québec: Joël Landry



Région Montréal: René Beaudin



Région Ottawa: Patrick Chenard



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DISPOSITIFS DE RETENUE : PARCE QU'ÊTRE ÉCRASÉ PAR SON VÉHICULE...



Le renversement de chariots élévateurs est une des plus importantes causes de blessures et de décès impliquant des véhicules industriels.

Des faits renversants!

Parce qu'ils sont moins larges que la plupart des véhicules et que leur centre de gravité est plus haut, les chariots élévateurs ont tendance à se renverser plus facilement lors de manœuvres brusques ou de déplacements sur des surfaces inégales, même à très basse vitesse.

Ironiquement, lorsque cela se produit, le conducteur est souvent coincé ou écrasé par la structure qui le protège contre la chute d'objets soulevés par le chariot!

Des mesures pour élever la sécurité

Afin de réduire le nombre et la gravité des accidents, la réglementation établit les exigences suivantes:

1. Tout chariot élévateur doit être muni d'un dispositif de retenue, tel une ceinture de sécurité, une porte grillagée, une cabine fermée ou un siège enrobant.
2. Un chariot élévateur ne peut être conduit que par un cariste âgé d'au moins 16 ans ayant reçu une formation théorique et pratique adéquate.

Bien se conduire pour mieux se porter

Pour éviter de se retrouver en fâcheuse posture, le cariste averti doit:

- ↳ S'assurer que son véhicule, y compris le système de retenue, est en bonne condition avant de l'utiliser.
- ↳ Ne pas prendre de charge excédant la capacité du chariot et s'assurer que celle-ci est bien arrimée aux fourches avant de se mettre en mouvement.
- ↳ Porter la charge le plus près possible du sol.
- ↳ Rouler à une vitesse qui lui permet d'arrêter son véhicule de façon sécuritaire en tout temps et éviter les manœuvres brusques.
- ↳ Garder ses bras, ses mains, ses jambes et sa tête à l'intérieur du chariot.
- ↳ Respecter la signalisation, notamment les limites de vitesse et les arrêts obligatoires.
- ↳ Faire connaître sa présence (klaxon) et s'assurer que la voie est libre avant de s'engager dans un virage ou une intersection.
- ↳ Rouler en marche arrière lorsque la charge obstrue sa vision ou qu'il descend une pente dont l'inclinaison est supérieure à 5% avec celle-ci.
- ↳ Utiliser le ou les dispositifs de retenue en place en tout temps.

Lorsque présente, la **ceinture devrait toujours être utilisée**, même lorsque le chariot est équipé d'un autre système de retenue (grillage, siège enrobant, etc.).

Et si jamais...

En cas de renversement du chariot élévateur, il vaut mieux ne pas tenter de sauter du véhicule. Dans la mesure du possible, il faut se cramponner au volant, caler ses pieds fermement au plancher et se pencher dans la direction opposée au renversement.

Alain Perron, coordonnateur en Santé et Sécurité

CROSSMOTS

Horizontalement

1. Type d'inspection que doit effectuer le cariste.
2. Action d'empiler des charges ou des palettes.
3. Doit toujours être accordée au piétons.
4. Plaque apposée sur le chariot et sur laquelle sa capacité maximale est indiquée.

Verticalement

5. Dispositif installé à certaines intersections pour prévenir les collisions.
6. Ne doit jamais être transporté sur un chariot.
7. Doit être fait de façon régulière.
8. Équipement pouvant sauver la vie du cariste en cas de renversement.

1. VISUELLE 2. GÉRERAGE 3. PRIORITÉ 4. SIGNALÉTIQUE
5. MARCHER 6. PASSAGES 7. ENTRETIEN 8. CEINTURE